



Note FFVV du 18 mai 2009

# NOUVELLES CONDITIONS D'EXERCICE DES PRIVILEGES DE LA LICENCE DE PILOTE DE PLANEUR (VV)

Arrêté du 27 juin 2008

## Etes-vous en règle pour voler comme commandant de bord en planeur ?

A compter du 01/01/2009 ou de la date portée sur votre licence correspondant à la fin de validité, **vous n'irez plus aux bureaux des licences** pour faire tamponner votre licence VV. Vous devrez désormais maintenir vos compétences sous forme de **licence glissante** en répondant aux **trois conditions suivantes** dont la **surveillance vous incombe** et qui engage votre **seule responsabilité**.

### 1 - Entraînement suffisant

Avoir effectué dans les 24 mois précédents sur planeur ou motoplaneur (**F-Charlie...**)

(Vous ne pouvez pas prendre en compte des heures avion ou hélicoptère)

- Soit 6h de vol comme CB incluant 10 décollages
- Soit 3h de vol comme CB incluant 5 décollages + 3 vols d'instruction avec ITP ou ITV

### 2 - Contrôle de compétence

Avoir satisfait à un contrôle de compétence auprès d'un instructeur de vol à voile depuis moins de 6 ans.

#### NOTA

**Constitue contrôle de compétence** : tout vol mentionné sur votre carnet de vol, visé et signé par un ITV dans les six années précédentes, y compris donc avant le 1er juillet 2008 (Test BPP, autorisations additionnelles, renouvellement, évaluation, vol de contrôle etc....)

**Si les conditions d'entraînement ne sont pas respectées**, vous devez satisfaire à un Contrôle de compétence avec un ITV. Vous pourrez ainsi exercer les privilèges de votre licence et vous avez 24 mois pour retrouver les conditions d'entraînement.

**Les pilotes brevetés depuis longtemps et les instructeurs eux-mêmes peuvent ne pas être à jour** s'ils n'ont pas satisfait à un contrôle de compétence depuis moins de 6 ans visé sur leur carnet.

### 3 - Visite médicale à jour

**Le certificat médical est valable 5 ans si - 40 ans 2 ans à partir de 40 ans révolus**

Depuis le 28 Mai 2008 le médecin doit vous remettre un certificat médical de classe 2 (Document à 4 volets édité par la DGAC sur lequel la date d'échéance doit être indiquée)

#### Petit exercice pratique

Remarquez que les périodicités sont longues et différentes et qu'il y a 3 questions à se poser

1° A quelle date ai-je 6h en 10 vols ?

Depuis le 14/07/2008, j'ai fait 7h en 12 vols, je suis à jour 24 mois au moins jusqu'au **14/07/2010**

2° A quand remonte mon dernier contrôle de compétence ?

J'ai effectué un vol visé le 21/06/2004 le prochain sera donc dans 6 ans avant le **21/06/2010**

3° De quand date ma visite médicale ?

Elle date du 31/12/2008

J'ai **25 ans** je suis à jour pendant **60 mois** soit 5 ans jusqu'au **31/12/2013**

J'ai 41 ans je suis à jour pendant 24 mois soit 2 ans jusqu'au 31/12/2010.

**CONCLUSION** : Je suis à jour au moins jusqu'au **21/06/2010 !** (cette date étant l'échéance la plus rapprochée des 3 dates et celle avant laquelle je devrai satisfaire à un contrôle de compétence)